

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alexandre tenue à hôtel de ville, au 453 rue Saint-Denis, le 2 février 2026, le Conseil a adopté le règlement 26-431, intitulé :

Règlement de contrôle intérimaire numéro 26-431 relatif à la gestion des nouvelles constructions et des opérations cadastrales à l'intérieur du périmètre urbain

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de Ville, 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-alexandre.ca.

Donné à Saint-Alexandre
Le 4 février 2026



Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier